



**AN 2023  
23-012**

République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

**L'an deux mille VINGT-TROIS, le 15 février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,**

### **Présents :**

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, M. André GODINEAU, M. Olivier CATTELAÏN, Mme Faïza BOUJOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, Mme Florence VARIN, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, M. Edward DANGELOT, Mme Myriam DARGENT, Mme Nathalie COLAS, M. Thierry MONTANGERAND, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, M. Guillaume BASSET, M. Philippe GARCIA, Mme Denise AMBLARD, M. Philippe GOMMARD

### **Absentes ayant donné procuration :**

Mme Sophie PRIMAS, procuration à M. Didier JAHIER  
Mme Nadette PRUVOST, procuration à M. Thierry MONTANGERAND

### **Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance**

|  |  |
|--|--|
| <b><u>DATE DE LA CONVOCATION :</u></b><br>08/02/2023 | <b><u>NOMBRE DE CONSEILLERS :</u></b><br>En exercice 33<br>Présents 31 |
| <b><u>DATE D’AFFICHAGE :</u></b><br>08/02/2023       | Votants 33   |

**OBJET : CRÉATION DU RELAIS PETITE ENFANCE - SIGNATURE D'UNE  
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - PLAN  
D'INVESTISSEMENT - AVEC LA CAF DES YVELINES**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le décret n°2021-1115 du 25 août 2021 relatif aux relais petite enfance et à l'information des familles sur les disponibilités d'accueil en établissement d'accueil du jeune enfant,

Considérant le besoin identifié de créer un Relais petite enfance (RPE) pour les assistantes maternelles du secteur libre, les parents employeurs ou en recherche de mode de garde ainsi que pour les candidates au métier d'assistante maternelle,

REÇU EN PREFECTURE

Le 22/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-078-217800291-20230215-DEL23\_012-D

Considérant que le RPE est un service public gratuit, qui permet de créer un lien entre le secteur libre, les parents, les élus et les partenaires, de proposer des activités d'éveil aux enfants et aux assistantes maternelles du secteur libre, et d'apporter une aide administrative et juridique aux parents et aux professionnelles,

Considérant que le RPE est également un outil qui permet de mieux connaître les besoins en matière d'accueil de la petite enfance sur la commune, et également de promouvoir le métier d'assistante maternelle,

Considérant que le bureau du RPE est installé à la Maison de la petite enfance, et les activités d'éveil auront lieu au centre de loisirs maternel ainsi que dans l'ancien local occupé par l'Espace Jeunes à Elisabethville,

Considérant qu'une éducatrice de jeunes enfants a été recrutée pour gérer ce service, et des travaux, du mobilier et du matériel sont à prévoir,

Considérant que l'ensemble de ces dispositions a été validé par la Caisse d'allocations familiales des Yvelines (CAF) qui délivre l'agrément et assure le financement à hauteur de 80% du montant HT des dépenses d'investissement réalisées pour l'ouverture d'un RPE,

Considérant que pour l'ouverture de ce RPE, les dépenses suivantes sont à réaliser :

- pose d'une porte coulissante à la Maison de la Petite Enfance
- achat de mobilier de bureau
- achat de matériel de téléphonie et d'informatique
- achat de matériel pédagogique et de puériculture
- achat de mobilier petite enfance,

Considérant que le coût total de ces dépenses d'investissement est de 17.690,85 € HT et que la CAF accorde une subvention de 14.100 €,

Considérant que ces dispositions doivent être actées par la signature d'une convention d'objectifs et de financement avec la CAF,


*Considérant le projet de convention d'objectifs et de financement proposé par la CAF ci-annexé,*

*Considérant l'avis de la commission Affaires scolaires, Périscolaire et Petite enfance du 9 février 2023,*

*Après avoir entendu l'exposé de Mme Marie-Christine LOZACH-PAIOLA, Adjoint au maire délégué aux Affaires scolaires, au Périscolaire et à la Petite enfance,*

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité (33 voix Pour),**

- **ARTICLE UNIQUE : DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer** la convention d'objectifs et de financement - Plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant - Relais petite enfance, avec la CAF des Yvelines, et tous les documents afférents.

AUBERGENVILLE (Yvelines)  
Certifié exécutoire le présent acte transmis à  
M. le Sous-préfet le  
22 FFV. 2023  
Et publié le  
22 FEV. 2023  
  
P/Le Maire empêché,  
L'Adjoint au maire délégué,  
Didier JAHIER.

*Fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme au registre*

P/Le Maire empêché,  
L'Adjoint au maire délégué  
Didier JAHIER.

  
**REÇU EN PREFECTURE**  
le 22/02/2023  
Application agréée E-legalite.com  
99\_DE-078-217800291-20230215-DEL23\_012-0